



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 6356

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'entreprise Fra-For de Troyes. En 1987, suite à la décision de Levi's Strauss de se recentrer sur son métier principal, un groupe de cadres assisté de partenaires financiers a racheté l'entreprise. Actuellement, l'entreprise n'est donc pas dépendante du groupe. Fra-For commercialise ses produits sous trois marques toutes positionnées sur le marché du bébé et de l'enfant. La direction, pour assurer la pérennité de l'entreprise propose donc en plus des licenciements économiques, une procédure de licenciement collectif pour motif économique. Elle propose la suppression de 97 postes de travail à temps plein. L'entreprise Fra-For a bénéficié d'aides publiques importantes ces dernières années (exonération sur bas salaires, financement par l'Etat du chômage technique) tout en délocalisant une partie importante de sa production et en ne faisant pas les investissements nécessaires. Elle demande à nouveau aujourd'hui des financements publics pour licencier. D'autres solutions sont pourtant possibles en mobilisant les fonds de l'entreprise, les financements publics pour une solution industrielle et le développement de nouvelles productions. C'est ainsi que Fra-For a une nouvelle licence Avirex qui devrait pouvoir monter progressivement en production. Si un cap difficile est à passer, pourquoi ne pas utiliser ce laps de temps pour des formations du personnel, ce qui permettrait le moment venu de fabriquer les productions dans l'Aube en France. En l'état actuel de la situation, il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour assurer le gel immédiat de la procédure de licenciements et les financements de l'entreprise et publics au service d'une solution préservant l'emploi et l'outil indispensable à partir des propositions avancées notamment par l'expert et la CGT. Elle lui demande d'inciter à la réunion d'une table ronde réunissant toutes les parties concernées.

Texte de la réponse

La direction de l'entreprise Fra-For à Troyes, confrontée à l'arrêt de la licence Levi's, qui représentait la majorité de son chiffre d'affaires, et à la faiblesse commerciale des autres produits, a décidé de reconsidérer sa stratégie. Elle compte beaucoup sur la nouvelle licence Avirex, mais celle-ci, en début d'exploitation, ne peut immédiatement compenser la perte ou le déclin des autres marques qu'elle exploitait jusqu'ici. La direction a donc décidé de lancer un audit, afin de déterminer les axes de développement envisageables, et le plan d'actions correspondant. Celui-ci s'accompagne malheureusement d'un plan de licenciements discuté sur le plan local avec la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. La direction régionale de l'industrie et de la recherche et de l'environnement de Champagne-Ardenne suit avec la plus grande attention le plan de restructuration de cette société. Les services du secrétaire d'Etat à l'industrie, en concertation avec la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, sont à la disposition des parties intéressées, notamment sur la question de la formation. La direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Champagne-Ardenne suit ce dossier avec beaucoup d'attention et veillera avec la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle à ce que, si le plan social est inéluctable, il soit le plus favorable possible aux salariés.

Données clés

Auteur : [Mme Muguette Jacquaint](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6356

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4034

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1070